



Acte certifié exécutoire

Reception par le préfet : 03/07/2013

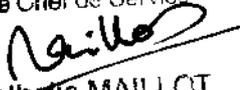
Publication : 12/07/2013

Agence Régionale de Santé

Alsace

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Le Chef de Service


Nathalie MAILLOT

Conseil Général



Haut-Rhin

ARRÊTÉ

ARS n° 2013/770

CG n° 2013 00288

du 10/6/13

Portant

- répartition des 60 places autorisées du Foyer d'accueil médicalisé (FAM) de Sainte-Marie-aux-Mines, géré par l'Etablissement public social et médico-social "Les tournesols" à Sainte-Marie-aux-Mines, par mode de prise en charge,
- précision sur la clientèle accueillie.

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
D'ALSACE,

LE PRESIDENT DU CONSEIL
GENERAL DU HAUT-RHIN,

- VU** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 313-1 et suivants, D. 313-2, D. 313-7-2, D. 313-11 et suivants, R. 313-7 et suivants relatifs à l'autorisation et à l'agrément des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU** l'arrêté N° 404-98 DDASS/N°98-00254 DES du 28 octobre 1998, signé conjointement par le Préfet du Haut-Rhin et le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, portant autorisation de création d'un foyer à double tarification pour adultes handicapés de 22 places à Sainte-Marie-aux-Mines, géré par l'Etablissement public social et médico-social à Sainte-Marie-aux-Mines ;
- VU** l'arrêté N° 2007-0599 DDASS/N° 2007-00250 DSOL en date du 28 février 2007, modifié par l'arrêté N° 2007-172-33 DDASS/N° 2007-00451 DSOL en date du 21 juin 2007, signés conjointement par le Préfet du Haut-Rhin et le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, portant autorisation de création de 38 places supplémentaires de foyer d'accueil médicalisé, dont 2 places d'accueil temporaire et 2 places d'accueil de jour à Sainte-Marie-aux-Mines, gérées par l'Etablissement public social et médico-social "Les tournesols" à Sainte-Marie-aux-Mines ;

ARRETEMENT

ARTICLE 1^{er} :

La capacité de 60 places autorisées du FAM, géré par l'Etablissement public social et médico-social "Les tournesols" à Sainte-Marie-aux-Mines, se répartie comme suit :

- 29 places d'hébergement permanent pour adultes atteints de déficience intellectuelle avec troubles associés,
- 27 places d'hébergement permanent pour adultes atteints de déficience grave du psychisme,
- 1 place d'hébergement temporaire pour adultes atteints de déficience intellectuelle avec troubles associés,
- 1 place d'hébergement temporaire pour adultes atteints de déficience grave du psychisme,
- 2 places d'accueil de jour pour adultes atteints de déficience grave du psychisme.

ARTICLE 2 :

Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux selon l'annexe jointe.

ARTICLE 3 :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté devra être porté devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, pour les personnes concernées, à compter de sa notification.

ARTICLE 4 :

M. le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Alsace et M. le Directeur général des services du département du Haut-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. le Directeur de l'Etablissement public social et médico-social "Les tournesols" à Sainte-Marie-aux-Mines et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Alsace et au bulletin d'information officiel du Département du Haut-Rhin.

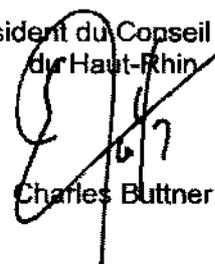
Fait en deux exemplaires originaux

Le Directeur général
de l'ARS Alsace

Par délégation
La Directrice générale adjointe

Marie FONTANEL

Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin


Charles Buttner

Annexe de l'arrêté ARS n° 2013/ **770** - CG du Haut-Rhin n° **2013-00288**
en date du **10/6/13**

Caractéristiques FINESS du FAM de Sainte-Marie-aux-Mines
1 rue du Fertrupt
68160 Sainte-Marie-aux Mines

- Numéro d'identité de l'établissement :	680003670
- Numéro d'entité juridique :	680013745
- Code catégorie d'établissement :	437 Foyer d'accueil médicalisé
- Code discipline d'équipement :	939 Accueil médicalisé pour adultes handicapés
- Code mode de fonctionnement :	11 Hébergement complet - internat
- Code type clientèle :	120 Déficience intellectuelle avec troubles associés
- Capacité autorisée :	29
- Code discipline d'équipement :	939 Accueil médicalisé pour adultes handicapés
- Code mode de fonctionnement :	11 Hébergement complet - internat
- Code type clientèle :	204 Déficience grave du psychisme
- Capacité autorisée :	27
- Code discipline d'équipement :	658 Accueil temporaire pour adultes handicapés
- Code mode de fonctionnement :	11 Hébergement complet - internat
- Code type clientèle :	120 Déficience intellectuelle avec troubles associés
- Capacité autorisée :	1
- Code discipline d'équipement :	658 Accueil temporaire pour adultes handicapés
- Code mode de fonctionnement :	11 Hébergement complet - internat
- Code type clientèle :	204 Déficience grave du psychisme
- Capacité autorisée :	1
- Code discipline d'équipement :	939 Accueil médicalisé pour adultes handicapés
- Code mode de fonctionnement :	21 Accueil de jour
- Code type clientèle :	204 Déficience grave du psychisme
- Capacité autorisée :	2